

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 134 (1989)  
**Heft:** 6

**Artikel:** Politique de paix au lieu de défense nationale?  
**Autor:** Spillmann, Kurt-R.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-344929>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 07.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Politique de paix au lieu de défense nationale?

par le professeur Kurt-R. Spillmann

## La politique de paix peut-elle reprendre la fonction de la défense nationale?

C'est à cette question que nous confronte l'initiative «Pour une Suisse sans armée et pour une politique globale de paix» sur laquelle nous aurons à nous prononcer à l'automne 1989. Et il vaut la peine de méditer sur cette question, particulièrement à une époque où les superpuissances semblent faire de vrais progrès dans le processus de désarmement et où l'interdépendance des pays industrialisés a augmenté au point qu'un scénario de guerre «classique» conduisant à une claire «victoire» devient difficilement imaginable. N'est-il pas dès lors juste de jeter définitivement l'outil de guerre au vieux fer et de le remplacer par les moyens, plus modernes, d'une politique de paix active, soutenue par les connaissances qu'apporte la recherche moderne dans le domaine de la paix?

### La question fondamentale

La question qui sous-tend cette discussion est aujourd'hui encore – tout comme pour la préhistoire, les époques de haute culture ou les siècles prénucléaires: comment pouvons-nous assurer pour nous et notre descendance la vie, le pays et son genre de vie? Et il est aussi difficile aujourd'hui d'y répondre que dans le cours de l'histoire. Cependant, les premiers produits de la culture attestent déjà les

efforts consentis pour atteindre la sécurité dans un présent perpétuellement incertain. Dès que l'homme a commencé à réfléchir, il s'est préoccupé de l'avenir et a pris des mesures prévisionnelles pour assurer son existence. Cruches d'argile et autres conteneurs de provisions le protégeaient de la faim. Barrières, murailles, armes et fossés le protégeaient contre les ennemis, hommes ou animaux. Les moyens de prévoyance ont évolué avec le temps, ils se sont modernisés, mais leur raison d'être, elle, n'a pas changé: le souci de sécurité.

Ce souci fondamental et immuable de préserver corps et âmes nous préoccupe nous aussi. Nous non plus ne nous sentons pas en sécurité dans la vie, à la fin de laquelle arrive inévitablement la mort, une mort que nous tentons de repousser le plus possible au moyen de mesures de précaution et de prévention tant individuelles que collectives.

Mais nous voulons aussi, autant que possible, garder la haute main sur notre corps et sur le mode d'existence que nous avons choisi et les préserver des atteintes extérieures. En cela, notre besoin de sécurité ne sera jamais définitivement satisfait, car nous demeurons toujours douloureusement conscients du caractère fragmentaire de nos mesures de prudence et de

précaution: finalement, nous mourrons tous un jour! Ainsi, nous en sommes réduits à souhaiter davantage de sécurité, quelle que soit celle dont nous jouissons actuellement.

### **Le besoin de sécurité**

Cette aspiration suit, en gros, deux voies: celui qui s'est employé à améliorer sa sécurité veut préserver son acquis. Des modifications à l'état de fait ne sont attractives pour lui que dans la mesure où il ne doit pas les payer par des diminutions du niveau de sécurité atteint. En revanche, celui qui estime son état de sécurité insuffisant n'est pas intéressé à son maintien. Il souhaite des améliorations pour lesquelles il est prêt à payer le prix qu'il faut.

Celui qui tient d'abord à préserver l'acquis est donc nommé, dans notre terminologie politique, un conservateur. Cette attitude implique une certaine méfiance à l'égard de l'avenir, lequel peut amener aussi aisément des avantages que des inconvénients. L'autre attitude est appelée progressiste. Elle implique foi en l'avenir ou, à tout le moins, une forte pondération de l'espoir d'un développement positif de cet avenir.

Ainsi, la réponse peut être fort diversifiée à la question de savoir s'il est temps de rompre avec la tradition d'une sécurité garantie par la défense armée pour en arriver à produire la paix par des moyens radicalement nouveaux, politiques, c'est-à-dire par la seule raison.

### **Défense armée**

D'un côté, on a, de façon majoritaire, conscience du fait que la politique de sécurité héritée, basée sur la neutralité armée, nous a déjà sauvés de mainte situation dans laquelle notre pays, notre existence et notre vie étaient mis en danger de tomber sous la coupe d'un plus puissant voisin. C'est pourquoi avant tout la génération des Suissesses et des Suisses en qui la situation de la Deuxième Guerre mondiale est encore bien vivante est dans sa grande majorité convaincue de la nécessité d'une défense nationale armée. Elle a vécu la fragilité des promesses et des traités. (Hitler répétait à l'envi que seule la victoire décidait de ce qui est juste.) Elle apprécie aussi le présent sur la base de son expérience personnelle. Elle estime que les conversations politiques sont insuffisantes pour qu'on leur abandonne à elles seules notre existence, notre pays et notre mode de vie, pour nous et nos descendants.

### **Profiter d'un changement de climat**

D'un autre côté – principalement dans la jeune génération –, le besoin idéaliste d'un monde meilleur et plus juste pèse d'un poids considérable, un monde libéré de la constante pression psychique que représentent les potentiels d'anéantissement militaires énormes et à tout moment prêts à l'emploi. Se tenir prêt à défendre l'acquis avec les moyens de la défense nationale apparaît à beaucoup comme un patriotisme poussiéreux en regard du danger actuel

et permanent d'autodestruction de l'humanité dans un holocauste nucléaire. Et comme l'implication de la Suisse dans une guerre entraînerait de toute manière des dégâts et des pertes inacceptables, il semble inévitable, dans cette situation, de tout entreprendre pour modifier fondamentalement le système étatique pour lui donner de nouvelles bases et le renouveler en supprimant ses forces armées.

Les récents développements des relations entre superpuissances semblent donner raison à de telles espérances. Une première convention de désarmement relatif aux armes nucléaires de moyenne portée est entrée en vigueur. D'autres sont en tractation ou sont en passe d'être signées concernant les armes nucléaires stratégiques, les armes chimiques ou conventionnelles. Gorbatchev a annoncé une réduction unilatérale de ses forces de l'ordre de six divisions blindées. N'est-ce pas là le signe d'un changement de climat qu'il faudrait exploiter? Ne faudrait-il pas encourager de telles initiatives de manière que, du risque ainsi encouru, émerge un monde plus sûr?

Le nombre des conservateurs qui considèrent que *seule* la défense militaire garantit la sécurité est restreint. En revanche, le nombre de progressistes qui croient que la sécurité du pays passe par l'abandon complet de sa défense armée est plus grand. Entre ces deux positions extrêmes s'étend un large espace de positions qui tentent de concilier ces deux attitudes.

### **Le no man's land du réalisme**

C'est aussi dans cette zone du réalisme qu'opère le Gouvernement suisse. Il rejette l'initiative pour la suppression de l'armée avec autant de détermination qu'il approuve une contribution toujours plus active de la Suisse à la cause de la paix dans le monde.

En 1984 déjà, le Conseil fédéral, dans son programme de gouvernement 1983-1987, déclarait: «Le maintien de la paix ne peut pas être que défensif, il exige aussi – comme il ressort de la conception de la défense générale – une activité orientée vers l'extérieur. Avec sa politique étrangère, notre pays cherche à contribuer à garantir la paix et à bâtir un ordre mondial juste et stable.» Dans le «Rapport sur la politique de paix et de sécurité de la Suisse» publié par le Conseil fédéral en réponse aux postulats Müheim et Pini de l'été 1988, il est montré les contributions suisses au maintien de la paix dans le monde sur le plan régional aussi bien qu'universel, la politique des bons offices, ainsi que les moyens matériels mis en œuvre concrètement aujourd'hui déjà par la Suisse; et, comme le montrent les indications ci-dessous, ce n'est pas rien.

### **Eléments de la politique suisse en faveur de la paix**

*Coopération au développement:* La loi fédérale de 1976 sur la coopération internationale au développement et l'aide humanitaire fixe les rapports

entre l'aide au développement et la politique comme suit: «La politique de solidarité internationale est aussi par nature une politique de paix, de paix pour nous-mêmes et pour le monde en général. La coopération internationale au développement s'inscrit dans cet objectif. Elle doit contribuer à surmonter certaines inégalités fondamentales au sein de la communauté des peuples et des tensions et conflits qui en résultent; par elle, il faut aussi et autant que possible éviter que le processus de développement ne prenne une forme violente et ne débouche sur la guerre.»

En dehors de ces préoccupations – stabilité et réduction des tensions –, le rétablissement et le maintien des équilibres démographique et écologique font expressément partie aussi de la coopération au développement de la Confédération. A ces fins, Confédération, cantons et communes ont ensemble dépensé 718 millions de francs en 1987 (sans inclure les aides provenant de fondations et organisations privées qui représentent encore 120 millions); et, dans cette même année 1987, 3,2% de toutes les dépenses fédérales ont été affectées au soutien de dizaines de projets et programmes en cours dans des pays en développement.

*Aide humanitaire*: Dans les années soixante déjà, l'idée de «soldats de la paix» engagés dans des actions de secours a fait son apparition. Il en est résulté le Corps suisse d'aide en cas de catastrophes. Depuis 1974, il apporte

son concours en cas de catastrophe naturelle ou industrielle, jusqu'en Union soviétique, en décembre 1988 (après le séisme en Arménie). Durant la seule année 1987, les membres de ce corps ont accompli 9350 jours d'engagement dans 20 pays.

*Politique des droits de l'homme*: La coopération au développement tout comme l'aide humanitaire sont aussi des conditions à l'amélioration de l'exercice des droits de l'homme et constituent à cet égard une partie importante de la politique suisse en matière de droits de l'homme telle que le Conseil fédéral l'a formulée dans son «Rapport sur la politique suisse des droits de l'homme» du 2 juin 1982. Ainsi la Suisse travaille-t-elle activement au sein d'institutions internationales (Conseil de l'Europe, Commission des droits de l'homme des Nations Unies, CICR, Commission internationale des juristes) et participe-t-elle à l'élaboration de normes de droit des gens. Elle intervient auprès des Gouvernements concernés dans les cas de violations des droits de l'homme.

*Participation à des opérations de maintien de la paix*: Depuis des années, la Suisse est directement et indirectement (c'est-à-dire par un appui financier) engagée dans des opérations de maintien de la paix. Depuis 1953, des officiers représentent la Suisse dans la Commission neutre de contrôle de l'armistice en Corée. Jusqu'à présent, la Suisse n'a participé

que financièrement aux actions des «casques bleus» de l'ONU. Elle a soutenu ces opérations lors des crises du Congo et de Suez, elle contribue depuis 1964 à l'entretien des troupes de l'ONU à Chypre, met un avion et un équipage de Balair à la disposition de l'organisation de contrôle d'armistice de l'ONU au Proche-Orient et paie depuis 1988 2 millions de francs par année pour la force d'interposition au Liban.

Ces prestations fournies jusqu'ici ont modeste allure comparées à notre bien-être et au bon renom dont la Suisse jouit dans le monde. Notre pays a dû se l'entendre dire lors de la visite officielle de M. Perez de Cuellar, Secrétaire général de l'ONU, le 18 avril 1988 à Berne. La Suisse n'était que très partiellement en mesure de répondre favorablement à la longue liste de vœux émis par le Secrétaire général visant à obtenir l'aide de la Suisse en faveur du maintien de la paix. C'est pourquoi le Conseil fédéral, en 1988, a décidé d'améliorer cet élément actif de la politique de sécurité et s'est déclaré prêt à consacrer annuellement, de 1989 à 1992, 15 millions de francs en faveur des opérations – en cours ou à venir – de maintien de la paix. Il est prévu la livraison de matériel sanitaire et logistique – notamment pour l'engagement en Namibie –, la mise à disposition d'un avion de transport, mais non l'envoi de troupes pour des contingents de casques bleus. Pour réjouissante que soit cette décision d'une

participation plus active, elle pourrait certes aller plus loin et, bien que la Suisse ne soit pas membre de l'ONU, comprendre la participation de troupes et contingents de casques bleus.

### **Contrôle des armements et désarmement**

La Suisse participe déjà activement à la «Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe» (CSCE) et contribue au développement de mesures et de conceptions de contrôle des armements et de désarmement. Depuis la signature du document final de la CSCE à Helsinki en 1975, les délégués suisses ont toujours participé de façon significative au développement du dialogue international sur le contrôle des armements, les mesures de confiance réciproque et le désarmement. De même, lors de la troisième conférence sur les réalisations de la CSCE, qui élabore à Vienne le mandat pour les négociations de désarmement dans le domaine des armes conventionnelles, la Suisse joue un rôle actif.

Dans le cadre de la conférence de désarmement de l'ONU qui siège à Genève, la Suisse a délégué un observateur dans le groupe de travail qui examine l'interdiction complète des armes chimiques. A la demande du Secrétaire général de l'ONU, un expert suisse a participé à la commission chargée d'enquêter sur l'emploi des armes chimiques dans le conflit Iran-Irak.

*Bons offices:* La Suisse a déjà une longue tradition de mettre à la disposi-

tion d'autres nations ses services lorsqu'il s'agit de résoudre pacifiquement des conflits, d'exercer des mandats de puissance protectrice, de représenter ou de protéger des intérêts étrangers. Ainsi, pendant la Première Guerre mondiale, la Suisse a-t-elle représenté 25 Etats dans des pays avec lesquels ils n'entretenaient plus de relations diplomatiques. Durant la Deuxième Guerre mondiale, le nombre de ces mandats s'est élevé à 35. Actuellement, la Suisse représente les intérêts de 14 Etats, notamment les Iraniens en Egypte et en Afrique du Sud, les Britanniques en Argentine et les Américains à Cuba et en Iran.

Les possibilités pour la Suisse d'être encore plus active dans ce domaine sont limitées car, quel que soit le bon renom de la Suisse, elle ne peut être active que sur demande. En outre, la médiation est devenue de plus en plus le fait des organisations internationales comme le montre l'intervention de M. Perez de Cuellar dans la solution du conflit Iran-Irak. La Suisse ne doit donc pas surestimer ses possibilités dans ce domaine.

Beaucoup plus significatifs sont les bons offices que notre pays est apte à fournir en accueillant et en assurant la protection d'organisations et de conférences internationales sur son territoire. Les sommets de 1985 ou les débats sur la Palestine de 1988 à Genève ont clairement montré, à cet égard, que, dans de tels rassemblements internationaux, les vastes mesures prises par l'armée étaient

nécessaires, qu'elle a contribué de façon décisive à la sécurité de ces manifestations et par là même renforcé loin à la ronde l'image la plus visible de la participation de la Suisse à l'édification de la paix internationale. (De manière comparable, l'armée a aussi protégé les aéroports internationaux de Zurich-Kloten et Genève-Cointrin contre des actes terroristes.)

*Recherche:* En 1980, le conseiller national Heinrich Ott déposait une initiative demandant la création d'un institut suisse de recherche sur les conflits. Même si le Conseil national n'a pas appuyé cette initiative, il existe néanmoins en Suisse plusieurs institutions de recherche qui se préoccupent des conflits: le service de politique de sécurité et de recherche sur les conflits de l'EPF de Zurich, le programme «études stratégiques et sécurité internationale» de l'Institut des Hautes Etudes Internationales de Genève, ainsi que les services de recherches politologiques des Universités de Zurich et Saint-Gall.

Le «Groupe Bons Offices et Sécurité internationale», interdépartemental, encourage avec une contribution annuelle de Fr. 360 000.– des projets de recherche dans les domaines de la politique de sécurité, des bons offices et de la sécurité internationale. Enfin, en 1988, naquit la Fondation (privée) suisse pour la Paix qui entend se donner pour objectif de faire connaître à un large public les résultats des recherches sur les conflits.

Que, dans ce domaine, avec un accroissement modeste des moyens, la Suisse puisse faire beaucoup plus est incontestable.

*Instruction:* Il n'existe pas de licence universitaire «Analyse des conflits/ médiation» avec son propre programme d'enseignement. En revanche, la plupart des universités ont des chaires dont les programmes se rapportent à la politologie ou à l'histoire. Un cycle d'études particulier de deux ans visant à former des experts en politique de sécurité a été instauré à Genève en 1986.

*CICR:* Même sommaire, une description de la politique suisse de paix ne saurait passer sous silence le Comité International de la Croix-Rouge, bien qu'il s'agisse là d'une organisation privée. Il représente la Suisse à l'extérieur d'une façon si éminente et efficace, et la Suisse doit tant de sa réputation de nation humanitaire à la Croix-Rouge que celle-ci doit figurer au nombre des éléments les plus importants de notre activité en faveur de la paix.

Les éléments rappelés ci-dessus de la politique suisse de paix forment déjà un instrumentaire fort étendu, même s'il est sans doute encore susceptible d'être amélioré. Mais pourrait-on exiger de cet instrumentaire qu'il remplace la défense armée et en reprenne la fonction?

### **La Suisse se surestime-t-elle?**

Ce qu'écrit le Conseil fédéral dans son rapport sur la politique suisse de

paix et de sécurité est sans doute juste: «Mais puisque les conflits actuels ont des conséquences universelles, la Suisse ne peut pas renoncer à influer sur leurs causes.» Mais ne sommes-nous pas à la limite de la «grosse tête» si la Suisse admet qu'avec la seule influence de sa politique de paix et de sécurité, elle peut stabiliser l'environnement international de manière telle que disparaissent les causes des conflits menaçant son existence et qu'à l'avenir on ne puisse plus imaginer de cas d'espèce où une défense nationale militaire soit encore nécessaire? Ne serait-ce pas aussi se surestimer que d'admettre que la Suisse puisse par son seul exemple – celui qui consisterait à renoncer à entretenir une armée – exercer sur les autres Etats une influence telle que ces derniers se décident à supprimer aussi leurs forces armées? Une telle représentation d'un monde sans conflits presuppose l'existence d'un homme nouveau, d'un homme qui renonce à la compétition, à la rivalité, au déploiement de sa puissance au détriment d'autrui et à l'imposition de ses intérêts; en bref, un homme tel que Karl Marx le rêvait – mais le rêvait seulement – comme fondement de sa société sans classes.

Il serait cependant faux de ne voir en l'homme qu'une bête malfaisante comme l'indique la célèbre phrase de Thomas Hobbes: «Homo homini lupus» (l'homme est un loup pour l'homme). Ce même homme, qui peut user d'une violence brutale et sans retenue contre ses congénères, c'est-à-

dire contre ses rivaux et ses «ennemis», était et est capable de produire les œuvres d'art et de culture les plus impressionnantes, de calmer ses pulsions élémentaires et de résoudre des conflits sans violence. Les possibilités et les motifs d'un comportement pacifique aussi bien que guerrier résident dans l'homme lui-même, et ces deux comportements sont indéfectiblement voisins. Ce n'est pas sans raison que Max Picard, peu après la Deuxième Guerre mondiale, a écrit son célèbre ouvrage *Hitler et nous*. Son message: chacun de nous, chaque être humain recèle les possibilités d'un comportement semblable à celui qui s'est concrétisé dans le Troisième Reich; car nos instincts primitifs, remontant à l'âge de la pierre, demeurent en nous et ne peuvent qu'à peine être tenus sous le contrôle de la raison; en tout temps, ils peuvent à nouveau prendre le dessus et submerger notre être.

### Ambivalence de l'être humain

Que faire face à ce caractère ambivalent de l'homme? Vaut-il mieux se prémunir contre son aspect primitif et destructeur et concentrer son attention sur un dispositif de sécurité et de défense contre les menaces d'attaque d'autres hommes? Ou est-il plus sensé, tenant compte des capacités de l'homme à être raisonnable, de se consacrer à entretenir et développer cette raison et d'espérer qu'un jour elle pourrait devenir la raison de toute l'humanité?

Les Romains savaient qu'une réalité peut avoir deux visages: ils représenterent donc Janus, le dieu du commencement et de la fin, avec deux visages, regardant à la fois en avant et en arrière. Nous devrions nous rappeler cette vieille sagesse et relativiser notre foi rousseauiste en un homme bon par nature au profit de la connaissance que nous avons de l'homme qui porte en lui les possibilités de comportement les plus diverses, qui doit péniblement s'intégrer à la société, qui vise en permanence le bien de son prochain, dont seule la menace d'une sanction l'empêche de s'emparer.

### Penser paradoxe

Nous sommes contraints de vivre avec Janus. Nous devons accepter l'idée que l'homme aussi a deux visages et nous devrions nous en accommoder. Nous devrions nous habituer à penser, planifier et agir paradoxalement. Le contradictoire est toujours simultanément possible, voire vrai, et nous devrions garder cette réalité en mémoire. L'homme n'est pas ou bien pacifique ou bien guerrier, il est à la fois l'un et l'autre. Et une politique réaliste doit considérer l'un et l'autre. Elle doit prendre des mesures de sécurité contre ceux dont l'action est destructrice. Et comme l'individu à l'action destructrice pourrait bien n'être plus réceptif à la parole ou à la raison, nous ne pouvons nous passer de tenir prêts les moyens auxquels il faudrait avoir recours en

situation extrême: les moyens de force, c'est-à-dire des armes, l'armée.

Mais nous pouvons et devons aussi considérer l'aspect raisonnable et constructif du caractère humain et saisir chacune des chances de développer la communication, les conversations, le dialogue et les moyens possibles de sortir d'une situation conflictuelle sans employer la violence.

Cette façon de penser de manière paradoxale est difficile pour beaucoup de nos contemporains. Ils préféreraient un monde à voie unique dans lequel les choses soient noires ou blanches mais non pas les deux à la fois. Mais même dans les sciences les plus pointues, on en est arrivé à reconnaître les qualités contradictoires du monde. La lumière, par exemple, est d'une part traitée et analysée par les physiciens comme une onde; d'autre part, la lumière est constituée de quantités d'énergie et, considérée dans cette perspective, elle se comporte différemment et suit d'autres règles. La lumière n'est pas seulement une onde ou seulement une somme d'énergies, elle est les deux. Penser en alternatives se révèle donc inadapté à la réalité.

### **Recherche sur la paix et les conflits**

Il en va de même avec la politique de sécurité. Si elle pose comme base de ses réflexions l'homme réel avec ses différents visages et ses divers comportements, elle doit être une politique du «et l'un et l'autre», et non pas du «ou

bien ou bien»; elle doit être une politique de négociations et de solidarité en même temps que de défense.

Il n'y a dans le monde aucune recherche scientifique en matière de paix et de conflits qui ne doive prendre en compte le fait que l'homme est fondamentalement porté au conflit. La tâche de la recherche scientifique ne peut donc pas être de bâtir des modèles d'une société pacifique idéale, car de tels modèles ne partent pas de l'homme tel qu'il est et ne sont donc qu'utopies dans l'éther. La recherche scientifique sérieuse sur les conflits en est encore à ses balbutiements. Elle s'occupe encore de clarifier les questions fondamentales de l'aspect «batailleur» de l'homme et se trouve loin de pouvoir donner des recettes de production scientifiquement fiable de sécurité. Se fondant sur les données de l'ethnologie et les études de comportement, elle considère qu'il n'y a jamais eu, ni dans la préhistoire ni parmi les peuples dits primitifs, de groupes humains «pacifiques par nature» et que la situation fondamentale de l'homme est celle de la concurrence pour accéder à des ressources toujours minces, à des territoires ou à un(e) partenaire. Tous les essais en vue de transposer cette concurrence du domaine de la violence dans celui des ordres juridiques se sont révélés non fiables.

Il est aussi peu vraisemblable que l'existence des armes nucléaires ait provoqué une modification qualitative de l'essence même de l'homme, en

dépit de toutes les assurances selon lesquelles, sous peine d'apocalypse, il *doit* en être ainsi. Il serait donc fondamentalement faux de ne prendre en compte que la menace nucléaire et de négliger soudain les menaces qui tiennent à la nature même de l'homme, laissant du même coup tomber toutes les mesures de prudence qui pourtant ont fait leurs preuves.

### Politique de paix et défense nationale

La politique suisse de sécurité est un instrument réaliste. Ses deux composantes – la préventive et la défensive – sont adaptées à la réalité humaine, sociale et politique.

*Il est vrai aussi* que, jusqu'à présent, la composante défensive – l'armée principalement – a tenu le devant de la scène. Mais, au vu du caractère des menaces, cette conception était bien adaptée et l'histoire lui a donné raison.

*Il est vrai* que la composante préven-

tive doit être renforcée et développée – en allant plus loin que ce que nous avons dit ci-dessus – pour mieux repérer et se prémunir contre les nouvelles menaces qui débordent le cadre de la seule puissance politique (menaces écologiques, démographiques et économiques).

*Il serait faux*, en raison de ce développement, de supprimer l'instrument principal de la composante défensive, l'armée, ou même simplement de l'affaiblir. C'est justement grâce à sa présence que les risques de subir des attaques en force sont invraisemblables.

C'est pourquoi il faut dire: Politique de paix *et* défense nationale – politique de paix *ou* défense nationale ne serait que reddition sur fond d'illusion.

K.R.S.

Article ASMZ. (Adaptation française RMS).

## APPEL DU 700<sup>e</sup>

### A tous les groupes et associations en uniforme militaire historique

Sous les auspices du délégué M. Solari, une commémoration militaire qui aura lieu durant l'été 1991 à Stans est en préparation. A cette fin, le Service historique de l'Armée recense les groupes et associations en uniforme militaire historique de notre pays.

Nous avons besoin des informations suivantes:

Nom du groupe / Effectif à pied et à cheval / Effectif de la fanfare / Epoque de l'uniforme / Capacité du groupe à éventuellement manœuvrer et tirer / Adresse et n° de téléphone du responsable. Toutes autres informations utiles seront bienvenues. Nous prions ces groupes et associations de prendre au plus vite contact avec nous, à l'adresse suivante:

BIBLIOTHÈQUE MILITAIRE FÉDÉRALE

ET SERVICE HISTORIQUE

Monsieur le D<sup>r</sup> J. Stüssi-Lauterburg

Palais fédéral – Est

3003 BERNE